

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2024

---

ACCROÎTRE LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES ET L'ATTRACTIVITÉ DE LA  
FRANCE - (N° 2321)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF97

présenté par  
M. Holroyd, rapporteur

-----

### ARTICLE 7

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« du titre s'opère, dans le cas d'un titre transférable électronique, »

les mots :

« d'un titre transférable électronique s'opère ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.